

Loi concernant certains parcs nationaux et modifiant la Loi des parcs nationaux.

Loi visant les immunités et privilèges relatifs aux Nations Unies et aux organisations internationales connexes.

Loi concernant The Canada Permanent Trust Company.

Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.

Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires.

Loi concernant l'*Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited*.

Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi sur le remboursement et l'ajustement de la dette des quatre provinces de l'Ouest envers le gouvernement du Canada, relative à certains prêts en cours pour des fins d'assistance et autres, et sur le règlement définitif des réclamations des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan quant aux ressources naturelles.

Loi concernant la *Woman's Auxiliary to the Missionary Society of the Church of England in Canada*.

Loi constituant en corporation la *Yellowknife Telephone Company*.

Loi pourvoyant au changement des titres royaux de Sa Majesté.

Loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure des conventions avec les gouvernements provinciaux, aux termes desquelles les provinces, en retour d'une compensation, s'engagent à s'abstenir de lever certains impôts pour un temps limité.

Loi modifiant la Loi canadienne sur la radio-diffusion, 1936.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice (Pension d'invalidité).

Loi modifiant le Code criminel.

Loi remaniant la représentation à la Chambre des communes.

Loi prolongeant le mandat d'un commissaire des Transports.

Loi constituant en corporation La Corporation Episcopale Catholique Romaine du Labrador.

Loi modifiant la Loi de la pension du service civil.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1948.

Après quoi, il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du vingtième Parlement du Canada, par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Le rétablissement de la paix et la restauration du monde n'ont pas procédé au rythme que nous espérons. La situation économique et politique, non seulement en Europe, mais aussi dans le reste du monde, s'est compliquée du fait qu'on n'a pas encore conclu les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. Divers pays, dont le Canada, ont approuvé les traités de paix conclus avec l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.

En Europe, le retard survenu dans la restauration des industries européennes a eu des

répercussions défavorables sur la balance du commerce extérieur et des règlements internationaux. Les rigueurs de l'hiver dernier et la pénurie de denrées indispensables, notamment de vivres, ont ajouté aux souffrances de l'humanité et aggravé les problèmes de secours et de rétablissement.

L'instabilité de la situation mondiale s'est reflétée dans un grand nombre des mesures que vous avez eu à étudier au cours de la session que nous clôturons.

Le 30 juin, l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies cessait d'exister. Le besoin de secours, cependant, n'a pas disparu. Conscient de ce besoin, le Parlement a affecté une somme importante à l'achat de vivres et d'autres biens essentiels à la vie dont manquent les populations des régions dévastées par la guerre. Le Parlement a aussi approuvé la participation du Canada à l'Organisation internationale des réfugiés.

Le Canada participe aussi pleinement à l'activité du Conseil économique et social, de la Commission de l'énergie atomique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Il est aussi représenté de façon compétente à la Conférence internationale du commerce et de l'emploi qui se tient à Genève.

À la suite des délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session spéciale, il a été institué une commission, au sein de laquelle le Canada est représenté, qu'on a chargée de préparer un rapport sur la Palestine.

Il convient de noter qu'au cours de la session, on a pu réaliser l'abandon ordonné de la plupart des régies et des restrictions en vigueur durant le conflit et l'après-guerre immédiat. Cependant, pour prévenir les hausses soudaines et excessives du coût de la vie, et autres raisons, l'application de certains règlements et ordonnances d'urgence a été prorogée pour une période de transition additionnelle.

Les dispositions prises pour favoriser l'immigration constituent une autre réalisation importante. Le programme du Gouvernement comporte un choix minutieux des immigrants et la détermination de leur nombre en fonction de la faculté qu'a le pays de les absorber. Il a aussi été pris des mesures pratiques afin de soulager le sort de nombreux réfugiés et déportés.

Malgré l'instabilité de la situation internationale, l'embauchage et le revenu national se sont maintenus chez nous à des niveaux élevés. Dans presque tous les cas, a persisté la demande dont les produits de nos industries primaires faisaient l'objet. En vue de stabiliser le revenu de nos agriculteurs, ont été adoptées diverses mesures concernant la Commission canadienne du blé ainsi que la vente et l'exportation de certains autres produits de la ferme. On met en application la loi sur le soutien des prix des produits des pêcheries. Le maintien de notre propre prospérité dépendra dans une mesure croissante des conditions qui pourront exister dans les autres parties du monde.

Depuis quelques mois, par bonheur, la paix industrielle règle d'une façon relativement marquée dans la plupart des établissements canadiens. Le Parlement a fait l'examen préliminaire d'une importante mesure législative destinée à assurer une méthode plus efficace pour régler les conflits au sein de l'industrie ainsi que les différends entre patrons et employés. Il sera présenté une mesure de caractère analogue à la prochaine session.